

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

**Du 03/04/2023 à 09:00 au 04/05/2023 à 17:00**

Par un arrêté du 16/03/2023, le Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises a décidé l'ouverture et les modalités de la consultation du public dans le cadre de l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Elaboré en cohérence avec les objectifs ambitieux de la Communauté de Communes, le PCAET s'articule autour de 6 axes :

- Axe 1 : Habitat et aménagement
- Axe 2 : Mobilité
- Axe 3 : Energies renouvelables
- Axe 4 : Agriculture et forêt
- Axe 5 : Economie
- Axe 6 : Écoresponsabilité

Le dossier consultable et un registre seront déposés au siège de la CC Terres Toulaises et dans sept autres points de consultations situés dans les mairies des communes citées ci-après.

### **CONSULTATION ET DÉPÔT DES OBSERVATIONS.**

**Voie électronique** : Durant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter et déposer ses observations par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/plancimat-terrestoulaises>

Une adresse mail a été créée dans le cadre de cette consultation : [plancimat-terrestoulaises@registredemat.fr](mailto:plancimat-terrestoulaises@registredemat.fr)

**Voie physique** : Durant toute la durée de la consultation, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels :

- Siège de la Communauté de Communes Terres Toulaises, ECROUVES : du lundi au vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 17:00
- Mairie de CHAUDENEY SUR MOSELLE : lundi de 18:00 à 19:00, mardi de 16:00 à 19:00 et vendredi de 16:00 à 19:00
- Mairie de CHOLOY MÉNILLOT : lundi, mercredi et jeudi de 09:30 à 11:30, mardi et vendredi de 17:30 à 19:00
- Mairie de DOMÈVRE EN HAYE : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 09:00 à 12:00
- Mairie de GONDREVILLE : lundi, mercredi et jeudi de 08:30 à 12:00 et de 14:00 à 18:00, mardi de 14:00 à 18:00 et vendredi 08:30 à 12:00 et de 14:00 à 17:00
- Mairie de JAILLON : mardi de 10:00 à 12:00, jeudi de 16:00 à 19:00 et vendredi de 10:00 à 12:00
- Mairie de LAGNEY : vendredi de 17:30 à 19:00
- Mairie de ROYAUMEIX : lundi de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:30 et vendredi de 16:00 à 18:00

**Les observations devront être déposées selon ces deux moyens et dans le délai imparti sous peine d'irrecevabilité.**

**PERMANENCES.** Des permanences seront assurées par la personne référente PCAET selon le calendrier suivant :

LIEU	DATE	HORAIRES
Siège de la CC2T - Rue du Memorial du Génie - 54 200 ECROUVES	Samedi 22/04/2023	De 09:00 à 12:00
	Mercredi 26/04/2023	De 13:45 à 17:30
	Mercredi 03/05/2023	De 13:45 à 17:30
Mairie de CHAUDENEY SUR MOSELLE - 1, Place de la Mairie	Mardi 11/04/2023	De 17:00 à 19:30
Mairie de CHOLOY MÉNILLOT - 1, rue Marcel André	Mardi 04/04/2023	De 17:30 à 19:00
Mairie de DOMÈVRE EN HAYE - 2, Place de l'Eglise	Samedi 15/04/2023	De 09:00 à 12:00
Mairie de GONDREVILLE - 56, rue du Château des Princes	Mercredi 19/04/2023	De 15:00 à 18:00
Mairie de JAILLON - 1, Place de la Mairie	Jeudi 13/04/2023	De 16:00 à 18:00
Mairie de LAGNEY - 32, rue de la Meselle	Vendredi 07/04/2023	De 17:30 à 19:00
Mairie de ROYAUMEIX - 5, Place de la Reine Brunehaut	Vendredi 21/04/2023	De 16:30 à 18:00

A l'expiration du délai de la consultation du public, les observations et propositions seront synthétisées. Cette synthèse sera présentée au président de la CC Terres Toulaises qui décidera d'intégrer ou non les observations et propositions au projet de Plan Climat.

A l'issue de cette procédure, le projet de PCAET, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la CC Terres Toulaises.

L'ensemble des informations relatives à cette consultation est reporté sur l'arrêté du Président et sur le site internet de la CC2T.